



**Fédération Française de Tir à l'Arc
Comité Régional de Normandie
Comité Départemental de Seine Maritime**

REGLEMENT DIVISION DEPARTEMENTALE SEINE MARITIME

Validé lors de l'AG du CD 76 le 24/01/2026. Applicable à partir du 24/01/2026

FILIERE PAR EQUIPE DE CLUB

La filière par équipe de club comporte trois niveaux de division :

- Le niveau national (D1 et D2 ou DNAP) ;
- Le niveau régional (Excellence et Honneur) ;
- Le niveau départemental (DD).

La Division Départementale (DD) s'inscrit dans cette filière par équipe, avec pour but de :

- Décerner le titre de champion de la Division Départementale de Seine Maritime ;
- Préparer les archers pour le niveau régional et national du tir par équipe.

Elle est accessible à tous les clubs de Seine Maritime et comprend 9 catégories :

1. Femme Arc Classique (FCL)
2. Homme Arc Classique (HCL)
3. Femme Arc à Poulie (FCO)
4. Homme Arc à Poulie (HCO)
5. Femme Arc Nu (FBB)
6. Homme Arc Nu (HBB)
7. Mixte Arc Classique
8. Mixte Arc à Poulie
9. Mixte Arc Nu

La Division Départementale est ouverte à partir de la catégorie d'âge **U21**.

ENTENTES

Les ententes permettent à plusieurs clubs du même Département de constituer une équipe avec des archers de ces différents clubs dans les catégories citées ci-dessus.

Tous les membres d'une équipe doivent porter au moins le même maillot (archers et capitaine). Le jean est accepté.

La mixité est autorisée entre Homme et Femme. Elle ne l'est pas au niveau des armes.

Attention :

- **Aucun archer tirant dans des divisions supérieures n'est autorisé à tirer en Division Départementale. ;**
- Un même club peut avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division, à conditions qu'elles soient dans des catégories différentes (voir catégories ci-dessus) ;
- Exception faite, un club peut avoir une équipe dans une catégorie et compléter une équipe « entente » avec un autre club, de cette même catégorie.

EXCEPTIONNELLEMENT POUR LA 1^{ère} ANNEE
CONCERNANT LES POINTS SUIVANTS :
INSCRIPTIONS DES CLUBS et DEROULEMENT DE L'EPREUVE-ORGANISATION DES MANCHES,
IL CONVIENT DE SE REFERER A LA NOTE D'INFORMATION EN ANNEXE

INSCRIPTION DES CLUBS

Le club devra inscrire son équipe auprès du Comité Départemental au plus tard le 1^{er} samedi du mois d'avril de chaque année.

La composition des équipes devra être donnée au greffe de chacune des 3 compétitions. Une équipe est composée de 3 ou 4 archers et d'un capitaine équipe (facultatif).

Pour les classements des manches et la phase finale, seuls les scores des 3 meilleurs archer(e)s de l'équipe seront retenus.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE – ORGANISATION DES MANCHES

L'épreuve s'appuie sur 3 compétitions extérieures, aussi appelées « manches ».

Les 3 compétitions sont :

1. Le championnat Départemental de Seine Maritime TAE National (Tir en individuel avec addition des scores des archers composant l'équipe) ;
2. Une compétition TAE (Tir en individuel avec addition des 3 meilleurs scores des archers composant l'équipe) ;
3. Une compétition TAE avec phase finale, désignée par le CD 76. Cette épreuve se déroulera au mois de juin.

Les 3 ou 4 archers de l'équipe devront être classés sur le même concours.

Manches 1 et 2 :

Lors des manches 1 et 2, le greffe remettra une feuille de résultat pour indiquer les scores des archers de l'équipe, réalisés sur la compétition.

La feuille de résultat de la Division Départementale remplie avec le nom des archers composant l'équipe et les scores obtenus (dûment validés par l'arbitre responsable) devra être transmise à la Commission Sportive du Comité Départemental **au plus tard 3 jours** après la compétition. En cas de retard, l'équipe ne se verra pas attribuer de point.

Le classement de chaque manche sera publié sur le site du CD.

Manche 3 – avec phases finales :

Pour la troisième manche et garder l'esprit du tir par équipe, des phases finales seront organisées. L'ensemble des équipes tireront pour un tir de qualification le matin et une phase finale l'après-midi.

DEROULEMENT DE CHAQUE MANCHES :

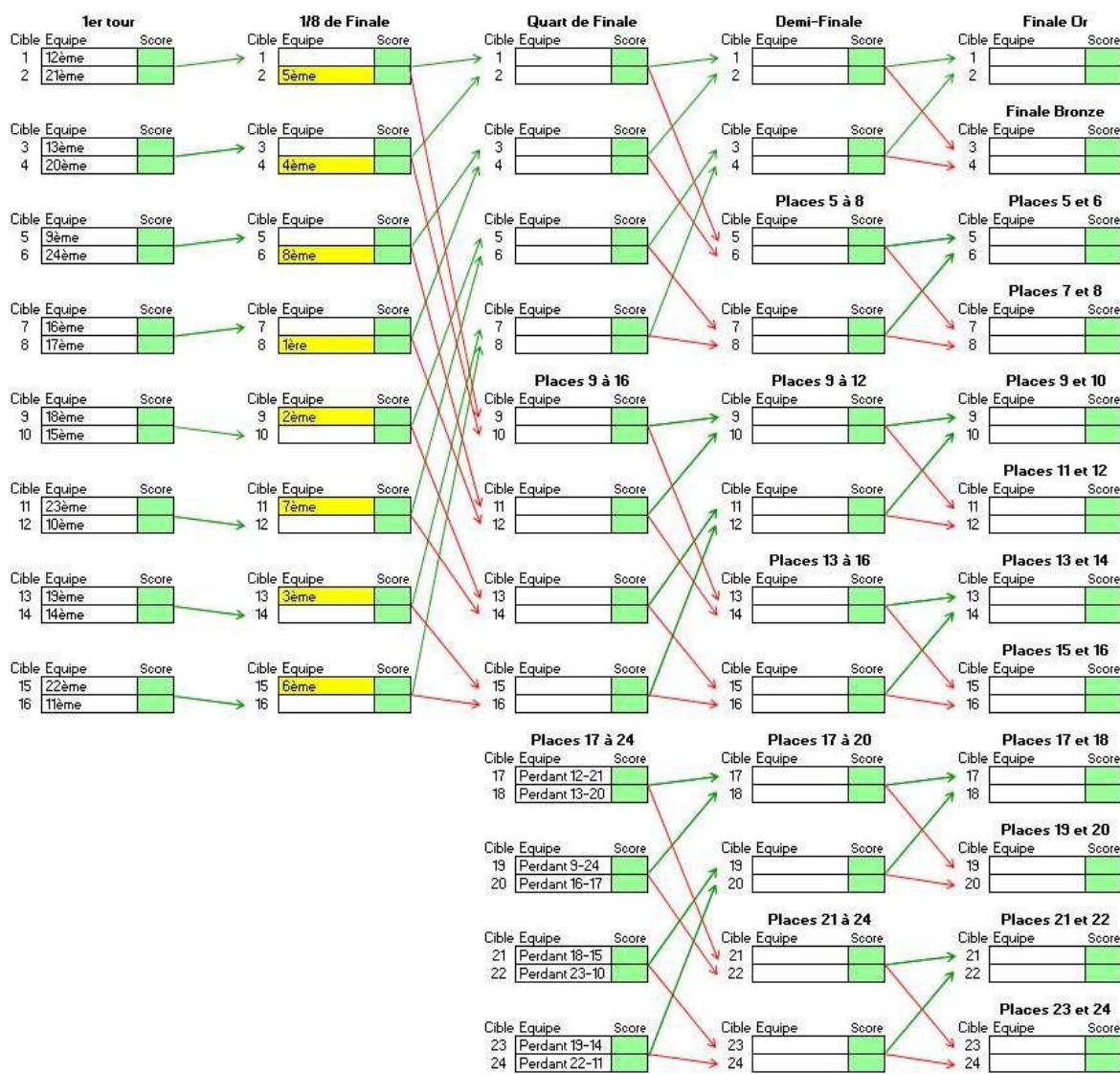
- Tir de qualification à 50 mètres sur blason de 122 cm pour toutes les catégories. Ce tir de qualification est sélectif pour le Championnat de France TAE.
- 2 x 6 volées de 6 flèches, rythme A-B/C-D ou ABC, 4 min par volée;
- Le classement des équipes prend en compte l'addition des scores de ses 3 meilleurs archers.

Spécificités de la manche 3

- A l'issue du tir de qualification, les équipes sont classées selon leur score et des phases finales sont organisées sous forme de matchs à élimination directe selon le principe de la montante / descendante (*voir tableau ci-dessous*) pour les 24 premières équipes au maximum ;

- Un match se remporte en 4 sets de 6 flèches pour les catégories Arc Classique et Nu et au total des points sur 4 volées de 6 flèches pour les catégories Arc à Poulie ;
 - Chaque archer doit tirer 2 flèches, dans l'ordre choisi par l'équipe ;
 - La durée de chaque volée est de 2 min ;
 - Tir de phases finales à 50 mètres sur blason de 122 cm pour toutes les catégories.
- **Matches :**
 - > pour les groupes de 8 équipes et moins, toutes les équipes sont qualifiées et démarrent en 1/4 de finale.
 - > pour les groupes de 9 à 12 équipes, les 4 premières sont directement qualifiées pour les 1/4 de finale. Les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place se rencontrent dans un premier tour et les gagnantes sont qualifiées pour les 1/4 de finale.
 - > pour les groupes de 13 à 16 équipes, toutes les équipes sont qualifiées et démarrent en 1/8 de finale.
 - > pour les groupes de 17 à 24 équipes, les 8 premières sont directement qualifiées pour les 1/8 de finale. Les équipes classées de la 9^{ème} à la 24^{ème} place se rencontrent dans un premier tour et les gagnantes sont qualifiées pour les 1/8 de finale.
 - Les équipes gagnantes du premier match sont qualifiées pour le tour suivant, les équipes perdantes continuent la compétition pour établir le classement final de la manche ;
 - Toutes les équipes sont positionnées dans le tableau. Les équipes qui n'ont pas d'adversaire tirent un tour à vide et se qualifient pour le tour suivant.

TABEAU DE SUIVI DU DEROULEMENT



CAS D'EGALITE :

- Egalité de points sur le tir de qualification : le départage se fait au nombre de 10 puis de 10+ puis tirage au sort à l'intérieur du "cut" ou tir de barrage si incidence sur le "cut". Le tir de barrage aura lieu immédiatement. (Articles II.1.B.6.5.1 et II.1.B.6.5.2 des Règlements Sportifs et Arbitrage) ;
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un match, il sera procédé à un tir de barrage.

ATTRIBUTION DE POINTS A LA FIN D'UNE MANCHE :

- Groupe de 1 à 4 équipes :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
10points	6points	3points	1 point

- Groupe de 5 à 8 équipes :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
20points	16points	12points	9points	6points	4points	2points	1 point

- Groupes de 9 à 12 équipes :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
30points	26points	22points	18points	15points	12points	9points	7points
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}				
5points	3points	2points	1 point				

- Groupes de 13 à 16 équipes :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
40points	36points	32points	28points	24points	21points	18points	15points
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}
12points	10points	8points	6points	4points	3points	2points	1 point

- Groupes de 17 équipes et plus :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
60points	55points	50points	46points	42points	38points	34points	30points
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}
27points	24points	21points	18points	16points	14points	12points	10points
17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème} et +
8points	7points	6points	5points	4points	3points	2points	1 point

Spécificités de la manche 3

Les trois premières équipes, lors de la Manche 3, auront une majoration de 10 points, qui viendront en addition des points attribués lors des 3 manches.

CLASSEMENT FINAL DES EQUIPES :

- A l'issue des 3 manches, les équipes sont classées au total des points acquis lors de chaque manche. En cas d'égalité de points, le départage se fait sur le meilleur total cumulé des scores de qualification des trois manches ;
- Si l'égalité persiste, l'avantage sera donné à l'équipe la mieux classée lors la 3^{ème} et dernière manche ;
- La première équipe est proclamée Championne de la Division Départementale de Seine Maritime.

RECOMPENSE :

Le Comité Départemental, récompensera les 3 premières équipes de chaque catégorie à l'issue des 3 manches de la Division Départementale. Les récompenses seront remises lors de l'AG du CD, suivant la dernière manche de la Division Départementale.

SANCTIONS :

- Les équipes inscrites s'engagent à participer aux 3 manches de l'épreuve de Division Départementale ;
- En cas de forfait à l'une des étapes, l'équipe sera classée dernière et ne marquera pas de point pour l'épreuve concernée ;
- En cas d'abandon volontaire de l'équipe au cours d'un tir, l'équipe concernée ne marquera pas de point sur la manche et subira une pénalité de 50 points.
- Le non-respect de la mixité dans une équipe déclarée mixte aura pour sanction une pénalité de 50 points.
- Les équipes qui ne participeraient pas à la cérémonie des podiums seront déclassées de 3 places.

DATE D'APPLICATION :

- Le présent règlement est applicable à partir du 24/01/2026 ;
- Tout point litigieux non abordé dans ce présent règlement sera soumis à la Commission Sportive pour étude avant approbation en Comité Directeur du Comité Départemental.